

La Corporation de la Cité de Clarence-Rockland

Politique d'engagement sur les médias sociaux			
Code	POL5000.3-2511		
Juridiction	Communications		
Approuvé par	RES2025-97	Date	2025-11-12
La version anglaise de ce document prévaut en cas de divergence entre les langues			

1.0 Énoncé de politique

La Cité de Clarence-Rockland s'engage à favoriser un environnement en ligne accueillant, sécuritaire et inclusif, qui reflète notre communauté bilingue et diversifiée. Nos canaux de médias sociaux sont une extension de notre engagement envers la clarté, l'inclusion et la valorisation des récits communautaires.

2.0 Objectif

Cette politique encadre l'utilisation des canaux officiels de médias sociaux de la Cité pour communiquer, mobiliser et établir un lien de confiance avec les résidents. Elle établit des normes pour une interaction positive, une modération appropriée et des communications officielles, afin de garantir que nos espaces en ligne soutiennent des échanges respectueux et constructifs.

3.0 Définitions

- Canaux de médias sociaux : Comptes officiels gérés par la Cité de Clarence-Rockland sur des plateformes telles que Facebook, Instagram, X (Twitter), LinkedIn, et autres.
- Utilisateur : Tout résident, visiteur, employé, membre du Conseil, bénévole ou autre personne interagissant avec les canaux de médias sociaux de la Cité.
- Contenu : Toute publication, commentaire, message, image, vidéo ou autre matériel partagé ou soumis sur les canaux de médias sociaux de la Cité.

4.0 Portée

Cette politique s'applique à tous les utilisateurs interagissant avec les canaux officiels de médias sociaux de la Cité, ainsi qu'à tous les employés, membres du Conseil et bénévoles représentant la Cité en ligne. Elle couvre tout le contenu publié, partagé ou modéré sur ces plateformes.

5.0 Politique / Procédure

5.1 Valeurs communautaires

Les canaux de médias sociaux reflètent les valeurs de la Cité de Clarence-Rockland : clarté, inclusion et valorisation des récits communautaires.

Nous encourageons des interactions respectueuses, constructives et positives qui célèbrent la vie locale et la diversité.

5.2 Directives d'engagement

- Soyez respectueux : Traitez les autres avec gentillesse et respect. Les attaques personnelles, le harcèlement ou la discrimination ne seront pas tolérés.
- Soyez constructif : Partagez des idées, des commentaires et des questions qui contribuent à bâtir une communauté plus forte.
- Restez dans le sujet : Les commentaires doivent être liés à la publication ou aux services, programmes et événements de la Cité.
- Célébrez la diversité : Interagissez en français ou en anglais. Les contributions dans les deux langues sont les bienvenues.

5.3 Modération et normes de contenu

La Cité se réserve le droit de modérer, masquer ou supprimer les commentaires et contenus qui:

- Contiennent des propos haineux, discriminatoires, du harcèlement ou des menaces.
- Incluent un langage ou des images obscènes, offensantes ou violentes.
- Promeuvent des activités illégales ou enfreignent les lois ou politiques municipales.
- Constituent du pourriel, de la publicité ou des sollicitations non pertinentes pour la communauté.
- Divulguent des renseignements personnels ou des données confidentielles.
- Sont hors sujet ou perturbent la conversation constructive.
- Contiennent le nom d'un employé de la Cité dans un contexte pouvant être considéré comme nuisible, harcelant ou diffamatoire.
- Tout commentaire ou publication qui encourage une activité illégale, menace les infrastructures municipales ou enfreint les règlements municipaux peut être signalé aux autorités compétentes.
- Les violations répétées peuvent entraîner le blocage de l'utilisateur sur les canaux de médias sociaux de la Cité.

5.4 Communications officielles

Les commentaires et messages publiés sur les canaux de médias sociaux de la Cité (y compris Facebook) ne sont pas considérés comme des communications officielles avec la Cité de Clarence-Rockland. Pour les demandes officielles, les problèmes de service ou les commentaires formels, les résidents doivent utiliser le site web de la Cité, le portail bciti+, le courriel ou le téléphone.

5.5 Bilinguisme et accessibilité

Les publications et réponses seront fournies en anglais et en français dans la mesure du possible, conformément à la politique de bilinguisme de la Cité. Les membres de la communauté sont invités à interagir dans la langue de leur choix.

